**7675**

**PROJET DE LOI**

**autorisant la participation financière de l’État au programme stratégique d’infrastructure de l’Agence OTAN de soutien et d’acquisition (NATO Support and Procurement Agency - NSPA), ainsi qu’à l’infrastructure « Outside Cabling Plant 2 » (OCP2), à Capellen**

Le projet de loi a pour objet d’autoriser la participation financière du Luxembourg au programme stratégique d’infrastructure de l’Agence OTAN de soutien et d’acquisition (NSPA). Les dépenses totales de la contribution luxembourgeoise aux phases 2 à 5 de ce programme s’élèvent à 200 millions d’euros hors inflation sur 15 ans (2020 à 2035), sauf retard dans la mise en œuvre du programme. À cela s’ajoutent 1,75 millions d’euros hors inflation pour la construction et la viabilisation d’un bâtiment technique hébergeant un nœud de transfert de données.

Au vu de l’état vieillissant de l’infrastructure du site de Capellen, éparpillée sur une quarantaine de bâtiments, et du manque croissant d’espaces de bureaux, la NSPA a été chargée en décembre 2017 par le Comité de surveillance d’Agence d’élaborer un plan d’infrastructure stratégique à long terme. Ce plan répond à une série d’impératifs en matière de santé et de sécurité au travail, à la croissance future de l’Agence, aux coûts élevés d’exploitation provoqués par des infrastructures vieillissantes et à la préoccupation en matière de sécurité.